TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE
ADJ ADM PPAL 1ère Classe
CATEGORIE C
ANNEE 2026

Collectivité / Etablissement public
MAIRIE DE CORTE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITE	CIVILITE - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
1	Mme DESJOBERT Marie Laure	Adj Adm. PPal 2e Cl	01/01/26

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE
07 MAI 2026
AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Corse
07 MAI 2026
Courrier arrivé
Gestion des carrières

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.
Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvab avant de formuler les choix pour l'année en cours.
Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assig dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, **au plus tôt,** le 1er janvier de l'année en cours **selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité.**

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :
- dans le vivier des agents promouvables,
- parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1		1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1		1

Fait à Corte
le 30/04/26

MAIRIE DE CORTE

L'autorité territoriale
(Nom prénom signature et cachet)
POLI Xavier

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE
Adj Technique PPal 2e Clase
CATEGORIE C
ANNEE 2026.

Collectivité / Etablissement public
MAIRIE DE CORTE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITÉ	CIVILITÉ - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITÉE D'AVANCEMENT
1	M. CASANOVA JEAN MATHIEU	Adj Technique	01/10/26

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Corse
07 MAI 2026
Courrier arrivé
Gestion des carrières

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE
07 MAI 2026
AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.
Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvab avant de formuler les choix pour l'année en cours.
Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assig dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, **au plus tôt,** le 1er janvier de l'année en cours selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve **la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité.**

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :
- dans le vivier des agents promouvables,
- parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)		1	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade		1	1

Fait à CORTE
le 30/04/26

MAIRIE DE CORTE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'autorité territoriale
(Nom prénom signature et cachet)
POLI XAVIER

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE Agent d'Animation PPal 1ère Classe

CATEGORIE C

ANNEE 2026.

Collectivité / Etablissement public

MAIRIE DE CORTE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITÉ	CIVILITÉ - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITÉE D'AVANCEMENT
1	BIENFAIT ISABELLA ROSA	Agent Ant° PPal 2ème cl	01/01/26

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Corse
07 MAI 2026
Courrier arrivé
Gestion des carrières

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.
Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvab avant de formuler les choix pour l'année en cours.
Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assig dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, au plus tôt, le 1er janvier de l'année en cours selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve **la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité.**

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :
- dans le vivier des agents promouvables,
- parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	—	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	—	1

Fait à CORTE
le 30/04/26

MAIRIE DE CORTE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'autorité territoriale
(Nom prénom signature et cachet)
POLI XAVIER

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE
ADJ ANIM. PPAL 2 CLASSE
CATEGORIE C
ANNEE 2026.

Collectivité / Etablissement public
MAIRIE DE CORTE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITE	CIVILITE - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
1	TADDEI Marie-Angèle	ADJ ANIMATION	01/02/26
2	VINCENSINI Marie-Christine	ADJ ANIMATION	01/02/26

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Corse
07 MAI 2026
Courrier arrivé
Gestion des carrières

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.
Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvab avant de formuler les choix pour l'année en cours.
Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assig dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, **au plus tôt,** le 1er janvier de l'année en cours selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve **la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité.**

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :
- dans le vivier des agents promouvables,
- parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	—	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	—	1

Fait à CORTE
le 30/04/26

MAIRIE DE CORTE

L'autorité territoriale
(Nom prénom signature et cachet)
POLI KAUFFER